

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE
Pôle Tertiaire - ZI Chartreuse Guiers – 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS**

DÉLIBÉRATION N° 19-49

L'an deux mille dix-neuf, le onze avril à 19 heures,
Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire - Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence de Denis SEJOURNE.

**OBJET : Affectation de résultats
2018- BUDGET GENERAL**

Date de la convocation : le quatre avril 2019

<p><u>Nombre de Conseillers :</u></p> <p>En exercice : 36 Présents : 26 Votants : 33</p> <p><u>Résultat du vote :</u></p> <p>Pour : 33 Contre : 0 Abstention : 0</p>	<p><u>Présents les délégués avec voix délibérative :</u></p> <p>Jean-Michel FERTIER (Corbel) ; Denis SEJOURNE, Christel COLLOMB, Pierre BAFFERT (Entre-deux-Guiers) ; Jean-Paul CLARET, Suzy REY (Entremont-le-Vieux) ; Myriam CATTANEO, Cédric VIAL (Les Echelles) ; Gilles PERIER MUZET, Elisabeth SAUVAGEON (Miribel les Echelles) ; Jean-Pierre ZURDO (Saint-Christophe la Grotte) Gérard DAL'LIN (Saint Christophe sur Guiers) ; François LE GOUIC (Saint-Jean de Couz) ; Patrick FALCON (Saint Joseph de Rivière) ; Jean-Claude SARTER, Bertrand PICHON-MARTIN, Christiane MOLLARET, Cédric MOREL, Jean-Louis MONIN, Christian ALLEGRET (Saint-Laurent du Pont) ; Jean Paul PETIT (Saint- Pierre d'Entremont 38) ; Brigitte BIENASSIS (Saint-Pierre d'Entremont 73) ; Stéphane GUSMEROLI, Dominique CABROL (Saint-Pierre de Chartreuse) ; Denis BLANQUET, Olivier RICARD (Saint-Thibaud de Couz)</p> <p><u>Pouvoirs :</u></p> <p>Nicole VERARD à Gérard DAL'LIN; Nathalie HENNER à Cédric MOREL ; Céline BOURSIER à Bertrand PICHON-MARTIN ; Gérard ARBOR à Brigitte BIENASSIS ; Martine MACHON à Patrick FALCON ; Evelyne LABRUDE à Jean-Paul CLARET ; Bruno GUIOL à Elisabeth SAUVAGEON</p>
--	---

Après avoir voté le compte administratif, il convient de rappeler qu'il présente :

	REALISATIONS DE L'EXERCICE	DEPENSES	RECETTES	
	SECTION FONCTIONNEMENT	7 676 079,04 €	7 848 647,68 €	172 568,64 €
	SECTION INVESTISSEMENT	2 545 727,78 €	2 266 120,43 €	-279 607,35 €
REPORTS	Report en section de fonctionnement 002	0,00 €	653 906,07 €	653 906,07 €
	report en section d'investissement	259 589,11 €	0,00 €	-259 589,11 €
	TOTAL (REALISATIONS + REPORTS)	10 481 395,93 €	10 768 674,18 €	287 278,25 €
	RESTES A REALISER	535 506,60 €	918 753,68 €	383 247,08 €
RESULTAT	SECTION FONCTIONNEMENT	7 676 079,04 €	8 502 553,75 €	826 474,71 €
	SECTION INVESTISSEMENT	3 340 823,49 €	3 184 874,11 €	-155 949,38 €
	TOTAL CUMULE	11 016 902,53 €	11 687 427,86 €	670 525,33 €
	EXCEDENT		670 525,33 €	

	CC CŒUR DE CHARTREUSE	RESULTAT DE L'EXERCICE	RESTES A REALISER	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
	REPORT				
	RESULTAT	2018	2018		
			Dépenses		
INVEST	-259 589,11 €	- 279 607,35 €	535 506,60 €	383 247,08 €	-155 949,38 €
			918 753,68 €		
FONCT	653 906,07 €	172 568,64 €	Recettes		826 474,71 €

CONSIDERANT que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement).

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Vice-président, le Conseil Communautaire, à l'**UNANIMITE** :

Envoyé en préfecture le 17/04/2019

Reçu en préfecture le 17/04/2019

Affiché le 17/04/2019

SLOW

ID : 038-200040111-20190411-19_49-DE

- **DECIDE** d'affecter les résultats comme suit :

Articles		
1068-RI	affectation investissement	155 949,38 €
0 01-DI	reprise résultat inv	-539 196,46 €
0 02-RF	reprise fonctionnement	670 525,33 €

L'affectation de ces résultats sera reprise sur le budget général 2019.

Le Président,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture
Le 17 avril 2019,

Le Président,
Denis SEJOURNE.

